

# **LE PROJET DE « CARTE BLEUE » : UNE CHANCE POUR L'INDUSTRIE EUROPEENNE ?**

***Caroline Bourgueil***

En 2000 à Lisbonne, l'Union européenne s'est fixé pour objectif de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». L'industrie, du fait de son poids dans l'économie et de son rôle en matière d'innovation, tient une place prépondérante dans sa réalisation. Les initiatives de la Commission européenne en vue de « créer une base industrielle solide » se concentrent surtout sur l'amélioration de la législation communautaire, le soutien à l'innovation et la réduction de la bureaucratie.

Mais, aujourd'hui, la productivité et la compétitivité de l'industrie dépendent plus que jamais du savoir et des compétences de sa main-d'œuvre. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) serait générée par le capital humain. Or l'Europe connaît un réel problème de main-d'œuvre. Elle accueille seulement 5 % de migrants qualifiés (contre 55 % aux États-Unis). En Allemagne, par exemple, le coût de la pénurie de main-d'œuvre pour l'économie est estimé à 18,7 milliards d'euros en 2006 (soit 0,8 % du PIB) et, en 2020, il pourrait manquer jusqu'à 6 millions de travailleurs qualifiés.

Plusieurs moyens d'action sont envisageables pour faire face à ce problème : allongement de l'âge de la retraite, meilleure intégration des femmes dans la vie active, développement de la formation à tous les niveaux et immigration de main-d'œuvre qualifiée. Les premiers s'inscrivent dans une perspective à long terme ou ont une portée limitée (âge de la retraite). Nous nous concentrerons ici sur l'immigration, en tant que moyen à court terme pour faire face aux défis rencontrés par l'industrie européenne, et nous tenterons de définir dans quelle mesure une politique d'immigration commune peut contribuer à rendre l'industrie européenne plus compétitive.

Franco Frattini, vice-président de la Commission, soulignait, lors de la présentation de projets de lois relatifs à l'entrée de travailleurs qualifiés issus d'États tiers, le 23 octobre 2007 qu'« afin de maintenir et d'encourager la croissance économique dans l'Union européenne, il est essentiel que l'Europe devienne un pôle d'attraction pour les très qualifiés ». Dans ce sens, il propose l'introduction d'une « carte bleue », en référence à la carte verte américaine, qui correspond à un permis de travail de deux ans renouvelable délivré sous les mêmes conditions dans les 27 pays membres. Il suivrait une procédure de demande unique et simplifiée. Une expérience professionnelle, l'existence d'une offre d'emploi ne pouvant être

---

*Caroline Bourgueil est Market Intelligence Manager chez Weidmüller Interface GmbH & Co. KG.*

pourvue par un travailleur communautaire et un salaire au moins trois fois supérieur au salaire minimum du pays d'accueil seraient les conditions requises pour son obtention. Les nouveaux arrivants bénéficieraient des mêmes droits que les citoyens de l'Union en matière de sécurité sociale et de conditions de travail. Cette proposition marque un véritable tournant dans l'approche adoptée par la Commission européenne concernant la thématique de l'immigration. Ces dernières années, elle s'est en effet surtout concentrée sur le contrôle de l'immigration illégale (agence Frontex). Ici l'immigration est présentée comme un phénomène dont les pays européens peuvent tirer avantage dans le contexte d'une économie mondialisée.

Des initiatives ciblées prises dans le domaine de l'immigration peuvent avoir un impact positif sur la compétitivité de l'industrie européenne à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, une politique d'immigration sélective permet de soutenir les efforts engagés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne vers une société de la connaissance et de l'innovation. De nombreux États membres connaissent ou vont connaître dans un futur proche une pénurie de main-d'œuvre dans les professions qui contribuent significativement à créer de la valeur et à innover (informaticien, ingénieur, etc.). L'arrivée de migrants occupant ces fonctions permettrait de redynamiser ces processus. De plus, la mise en place d'une telle société appelle des compétences spécifiques telles que les langues étrangères, la connaissance de marchés étrangers ou de nouvelles technologies, que des migrants sont à même d'apporter.

Ensuite, le concept d'immigration contrôlée permet une certaine flexibilité au niveau du marché du travail. Il est en effet possible de réguler les flux de migration suivant les périodes de croissance ou de récession économique en accordant plus ou moins de visas. De plus, la possibilité pour le migrant de renouveler son visa et d'aller travailler dans un autre pays membre facilite la mobilité à l'intérieur de l'Union.

Enfin, rendre l'Europe attractive pour les migrants très qualifiés aura sans aucun doute un effet d'entraînement. La présence de main-d'œuvre qualifiée représente un avantage compétitif indéniable au niveau mondial, ce qui contribuera à attirer les investissements aussi bien d'entreprises européennes qu'étrangères.

En ce qui concerne les craintes des citoyens européens quant au dumping salarial ou l'augmentation du chômage souvent citées par les hommes politiques, certaines conditions d'obtention de la « carte bleue », comme le salaire minimum ou la nécessité d'avoir une offre d'emploi préalable, permettraient d'y couper court.

Cependant, le projet de « carte bleue » a soulevé une forte controverse, dont l'objet n'était pas tant la vision utilitariste de l'immigration mise en avant que l'idée d'une politique d'immigration positive (et non restrictive) au niveau communautaire. La question de l'immigration est étroitement liée à la situation démographique, culturelle, économique et sociale nationale et reste du ressort des États. En France, par exemple, outre la nouvelle loi sur le regroupement familial, des dispositions pour attirer les travailleurs qualifiés seront fixées dans le cadre d'une politique de quotas annuels. Ceux-ci devraient représenter 60 % de l'immigration totale (6 % en 2006). De plus, 30 professions ont été identifiées pour lesquelles les candidats se verront faciliter l'entrée dans le pays.

Cette politique des quotas rappelle celle menée sans grand succès par le chancelier Schröder en 1999. En Allemagne, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée augmente et, malgré les pressions patronales, le gouvernement n'a pris aucune mesure radicale. Les propositions de la ministre de l'Éducation Annette Schavan de baisser le niveau de salaire requis pour les candidats à l'immigration ne devraient pas déclencher une réelle vague d'immigration.

L'Allemagne tout comme la France, sans prendre en considération les barrières linguistiques et culturelles, restent très peu attractives pour les migrants potentiels du fait de leurs politiques d'immigration restrictives, mais aussi de leur taille. L'Union a dans ce domaine un avantage indéniable. Cependant, même les mesures intra-européennes favorisant la mobilité des citoyens, comme l'élargissement de l'espace Schengen, font encore l'objet de débats animés. La « frilosité » des États membres laisse penser qu'il existe une concurrence économique entre eux pour attirer les migrants qualifiés.

À la suite du conseil des ministres franco-allemand, réuni en novembre à Berlin autour du thème de l'intégration, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont annoncé leur volonté d'« avancer ensemble vers une politique d'immigration commune ». Les thèmes figurant au programme relèvent de la maîtrise des flux migratoires et de la lutte contre l'immigration clandestine, et on peut se demander si la question de la politique d'immigration sera aussi abordée sous l'angle de sa contribution possible à la compétitivité de l'industrie.

Le projet de « carte bleue » constitue un levier pour la compétitivité de l'industrie en ce qu'il apporte une réponse à court terme au problème de la pénurie de main-d'œuvre et redynamise la mutation amorcée de l'Europe vers une société de la connaissance. En ce sens, c'est une mesure complémentaire indispensable aux initiatives à prendre par les pays en matière d'intégration des femmes, de formation et de retraite, qui, elles, donneront des résultats à plus longue échéance. De plus, agir à l'échelle européenne permettrait aux États de l'Union d'avoir une réelle marge de manœuvre dans une économie mondialisée, au sein de laquelle un pays européen isolé ne peut être que difficilement et exceptionnellement compétitif.

Loin de suivre cette voie, les débats sur l'immigration dans les États européens restent centrés sur les enjeux de culture et d'intégration et, même si certains pays, dont l'Allemagne et la France, promettent de travailler ensemble, la réalisation du projet de la « carte bleue » paraît encore très hésitante. L'Europe risque donc de passer à côté d'une opportunité de taille pour enfin combler son retard par rapport aux autres puissances industrielles.